

Communiqué de presse

Un organisme d'inspection spécialisé dans le froid agréé par le ministère pour le contrôle périodique des ICPE

Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a délivré l'agrément à Tecnea Inspection pour réaliser les inspections des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE*).

Tecnea Inspection, la filiale indépendante dédiée du groupe Cemafrroid, créée en janvier 2017, a obtenu le 3 juillet dernier l'agrément du Ministère de la Transition écologique et solidaire pour réaliser les inspections des installations classées relevant des rubriques 1510 et 1511 (installations et entrepôts frigorifiques), 4802 (Fluides frigorigènes) et 4735 (Ammoniac). Les installations frigorifiques et entrepôts soumis à déclaration relèvent principalement de ces rubriques.

L'agrément publié par arrêté paru au journal officiel le 27 juillet a été délivré à Tecnea Inspection par le ministère sur la base de l'accréditation COFRAC ISO 17020 obtenue par Tecnea Inspection au printemps dernier et de la conformité aux exigences réglementaires applicables.



28 juillet 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 8 sur 161

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 3 juillet 2017 modifiant l'arrêté du 22 mai 2015 modifié portant agrément des organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

NOR : TREP1717286A

Le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-11, R. 512-61 et R. 512-64 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2008 modifié fixant le contenu de la demande d'agrément pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2015 modifié portant agrément des organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu la demande de la société Tecnea Inspection en date du 29 mai 2017 et complétée le 14 juin 2017,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Au tableau de l'article 1^{er} de l'arrêté du 22 mai 2015 susvisé, après la ligne :

SOCIÉTÉ FRANCE	3, avenue du Centre, Guyancourt, 78182 Saint-Quentin-Yvelines
est insérée la ligne ainsi rédigée :	
TECNEA INSPECTION	1, avenue des Pins, 94200 France

Art. 2. – Le directeur général de la prévention des risques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 juillet 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le chef de service des risques technologiques,
P. MOIZAN

Agrément Tecnea Inspection – les reconnaissances et désignations du groupe Cemafrroid-Tecnea sont disponibles sur : www.cemafrroid.fr/designation.htm

Le Cemafrroid désireux de pouvoir compléter ses prestations de service par des inspections réglementaires indépendantes peut désormais s'appuyer sur Tecnea Inspection pour répondre aux besoins de ses clients. Le Cemafrroid apporte bien entendu à cette nouvelle structure du groupe l'assistance technique spécialisée pour réaliser avec un haut niveau de professionnalisme les inspections des installations de froid.

Pour plus d'informations, un site internet dédié à Tecnea Inspection est disponible sur www.cemafrroid.fr rubrique Inspection.

**ICPE : Une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est une installation fixe dont l'exploitation présente des risques pour l'environnement. Les installations soumises à cette réglementation sont classées dans une nomenclature répertoriant les substances stockées, employées et préparées, ainsi que les catégories d'activités. Cette nomenclature les soumet soit à un régime d'autorisation, soit à un régime d'enregistrement, soit à un régime de déclaration.*

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Vincent Moizan, responsable communication
+33 1 49 84 84 84 – vincent.moizan@cemafrroid.fr

Communiqué de presse

Plus d'informations sur le groupe Cemafruid-Tecnea

Une vision, des missions et des valeurs claires

Le froid est la garantie de qualité et de sécurité pour l'alimentation, la santé et le bien-être des populations dans le respect de l'environnement. Alors que 40% des produits agricoles alimentaires sont perdus et que 50% des vaccins sont détériorés dans le monde, le défi de pouvoir nourrir et soigner 9 milliards d'hommes en 2050 tout en respectant l'environnement nécessite de maîtriser la chaîne du froid et la réfrigération.

Le Cemafruid est l'expert indépendant du froid. Nous apportons aux professionnels et industriels une expertise indépendante pour le choix, la gestion et le suivi de la chaîne du froid ou des systèmes de climatisation et de réfrigération. Le Cemafruid a pour mission de tester, vérifier, évaluer, qualifier et certifier les équipements et les solutions, de former les hommes et de garantir la conformité réglementaire. Nous contribuons à améliorer les performances économiques et environnementales des entreprises et réduire leurs risques. Les femmes et hommes du Cemafruid partagent leur savoir-faire, leur expérience et leur expertise avec les mêmes valeurs d'impartialité et d'indépendance, pour répondre aux besoins de nos clients avec réactivité et leur offrir des prestations de qualité dans un esprit d'équipe et d'entreprise

Cemafruid – TECNEA le succès d'une jeune pousse

Fort de 60 ans d'expérience dans le froid, le Cemafruid est issu d'activités d'essais et d'expertise développées par l'Etat depuis les années 50. Externalisé du Cemagref sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE) en 2000, le Cemafruid est devenu une entreprise indépendante à part entière en 2010. Le Cemafruid a multiplié son chiffre d'affaire par 4 en 8 ans et créé plus de 40 emplois. L'activité est devenu rentable depuis près de 10 ans et autofinance son développement.

Une PME qui investit et se développe à l'international

Ayant atteint une taille critique en France, Cemafruid Tecnea a vocation à devenir un acteur majeur en Europe et à se développer à l'international. L'entreprise a ainsi créé sa première filiale en Italie en 2013.

Au-delà de l'Europe, Cemafruid Tecnea accompagne ses clients industriels français à l'export au sein de consortiums de PME par exemple en Inde dans le cadre de la coopération agricole Franco-Indienne.

Une expertise forte reconnue internationalement

L'expertise du Cemafruid est internationalement reconnue en particulier dans le domaine de la chaîne du froid. Les experts du Cemafruid occupent des postes clés dans les organisations techniques et scientifiques françaises, européennes et internationales : Institut International du Froid (IIF), Association Française du Froid (AFF), Comité Transport des Nations Unies (UNECE-WP11), comités de normalisation européens (CEN) et français (AFNOR).

Des laboratoires et des équipes accrédités pour une reconnaissance internationale

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Vincent Moizan, responsable communication
+33 1 49 84 84 84 – vincent.moizan@cemafruid.fr

Communiqué de presse

Les laboratoires et équipes du Cemafruid (Fresnes (94) et Cestas (33)) sont accrédités par le COFRAC selon la norme internationale NF EN ISO/CEI 17025 pour les essais et étalonnages, selon le référentiel LAB ML REF 02 pour la Métrologie légale, NF EN ISO/CEI 17065 pour les activités de Certifications et NE EN ISO/CEI 17020 pour les activités d'Inspection (Portées d'accréditation n° 1-0699, 1-1695, 2-1862, 2-1863, 2-5400, 5-0561 disponibles sur www.cofrac.fr). L'accréditation permet d'instaurer de la confiance dans les évaluations réalisées, car elle représente le dernier niveau de contrôle des activités d'évaluation de la conformité du point de vue de la compétence technique. A ce titre, l'accréditation implique un contrôle périodique par le COFRAC par le biais de ses audits. Ces différentes accréditations entrent dans le cadre des objectifs de la politique qualité du Cemafruid qui souhaite garantir à ses clients la qualité de ses prestations.